

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 22 novembre 2023, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2023-R-AG377, le règlement numéro 2023-377 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur l'encadrement des usages « résidences de tourisme » sur le territoire de la MRC ».

Le règlement numéro 2023-377 est entré en vigueur le 15 mars 2024, suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière